Plan d'action 2025 (exécution au 01/01/2026) pour SNPE 2025-2027

Nom du département : Métropole de Lyon

Fonds	N° de l'objectif	Objectif	Actions 2025	Partenaires	Financements 2025		
			Description action		Métropole	Etat	Total pour objectif
Renforcer la prévention en santé chez les jeunes enfants							
FIR	**1**	Quantitatif : augmenter le nombre de bénéficiaires des VAD de puéricultrices et d'entretiens postnatal précoce (EPNP), maintien du nombre d'entetiens prénataux précoces (EPP) et de visites à domicile (VAD) prénatales et postnatales de sages-femmes	Action 1 : Augmenter le nombre de bénéficiaires des VAD de puéricultrices et d'entretien postnatal précoce Action 2 : Maintien du nombre d'entretiens prénataux précoces (EPP) et de VAD pré et postnatales de sages-femmes Renforcement des équipes de PMI avec 3 ETP de SF, 2 ETP d'EJE, 1 ETP d'aux de puériculture, 2 ETP de puéricultrices		444 500,00 €	444 500,00 €	889 000,00 €
FIR	**2**	Qualitatif : améliorer la qualité des parcours périnataux, notamment via des actions d'aller vers de la PMI, en particulier en direction des femmes et nourrissons vulnérables.	Action 1 : Développer des VAD en direction de publics vulnérables : financement 1 ETP SF grande précarité + 1 ETP SF Action 2 : Mise en place d'interventions précoces à domicile dès la grossesse mobilisant autant les SF que les puericultrices - formation	Samu social, Maraudes et équipes mobiles de l'aller-vers	139 000,00 €	139 000,00 €	278 000,00 €
FIR	**3**	Quantitatif : augmenter le nombre de bénéficiares pour les consultations médicales obligatoires des enfants de moins de 6 ans, et maintien du nombre d'actions de PMI pour les enfants de 3-4 ans à l'école maternelle	Action 1 : Equipement des équipes intervenant en milieu scolaire pour fluidifier les consultations médicales et augmenter le nombre d'enfants vus Action 2 : Financement de postes d'intervenants dans les écoles : 3 EJE + 2 puéricultrices + 1 auxiliaire de puériculture		328 500,00 €	328 500,00 €	657 000,00 €
FIR	**4**	Qualitatif : améliorer la qualité de l'offre de prévention de la PMI via des actions dédiées aux enfants, notamment les plus vulnérables	Action 1 : Développement des consultations de puériculture par la poursuite du financement des postes financés par précédente stratégie (1 puéricultrice + 1 auxiliaire) Action 2 : Action "Mon bébé est un champion" (subvention action groupale pour parents et professionnels)	Réseau ECLAUR	161 000,00 €	161 000,00 €	322 000,00 €
FIR	**5 (facultatif)**	Actions innovantes ou transversales				- €	- €
Renforcer les dispositifs d'intervention précoce et à domicile ainsi qu'à améliorer la qualité de la prise en charge en protection de l'enfance							
BOP 304	**6**	Renforcer les interventions précoces d'aide à domicile dans un objectif de prévention (ex: places en centre parental, TISF et CESF, aides fi)	Action 1 : Développement de places d'accueil mères-enfants / centres parentaux diffus Action 2 : Mise en place d'hébergements mère avec enfant pour mineurs non accompagnés et jeunes majeurs ex mineurs non accompagnés Action 3 : Soutien à la parentalité - interventions à domicile, projets collectifs à proximité du domulcile, valorisant pair-aidance et développement du pouvoir d'agir (subventions)	Secteur associatif habilité FJT Associations intervenant dans le domaine de la parentalité (Conciliabulles, Maisons des parents, MRIE…)	823 750,00 €	609 400,00 €	1 433 150,00 €
	7	Accroître le recours aux mesures de protection de l'enfance à domicile sous toutes ses formes et aux modes d'accueil à dimension familiale	Action 1 : Diversification des mesures nouvelles, intensives et renforcées, dans le domaine judiciaire et administratif, pour améliorer la complète couverture du territoire métropolitain (au moins 100 mesures nouvelles) Action 2 : Financement au démarrage d'un service de suivi des TDC Action 3 : Développement des conférences familiales par la formation des professionnels Action 4 : Fluidification du suivi des projets de vie de l'enfant par la possibilité de recourir à des prestations psychologiques pour faciliter l'établissement des projets de vie de l'enfant en vue de l'adoption Action 5 : Campagne de communication institutionnelle pour le recrutement des ASFAM Action 6 : Financement d'un contrat de projet pour faciliter la mise en oeuvre du projet de service Parcours de l'enfant, pupilles, adoption et le développement des alternatives au placement	Secteur associatif habilité RETIS (M. L'Houssni) sur les conférences familiales	1 013 300,00 €	1 248 200,00 €	2 261 500,00 €
	8 (facultatif)	Renforcer le partenariat auprès des cellules de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP)	Action 1 : Diversification des compétences par le recours à des expertises multiples : financement de 2 ETP de psychologues sur contrats de projet Action 2 : Maintien d'une offre de formation sur les évolutions du cadre législatif des IP et la trame de la HAS Action 3 : Recherche d'autres moyens humains avec la MAD de compétences spécifiques avec la DTPJJ et l'Education nationale et le renforcement de la CRIP avec le recrutement de 0,5 ETP supplémentaire en contrat de projet		162 000,00 €	162 000,00 €	324 000,00 €
	9 (facultatif)	Accompagner la scolarité des enfants ayant une mesure de protection	Action 1 : Expérimentation d'une équipe mobile persévérance scolaire en prévention faisant le lien avec la prévention spécialisée et le milieu ouvert, dans le cadre de la transformation d'activité d'un internat éducatif Action 2 : Soutien aux actions de mentorat, de soutien scolaire dans les établissements de l'ASE et de formation à l'accompagnement aux devoirs pour les ASFAM (subventions)	ADPEP 69 AFEV Proxité	641 552,00 €	196 456,00 €	838 008,00 €

	10 (facultatif)	Soutenir et accompagner vers l'autonomie les jeunes majeurs sortant des dispositifs de protection	Action 1 : Financement d'un poste de chargé de mission chargé de l'animation des partenariats avec le SAH, l'organisation de la Commission d'accès à l'autonomie et la recherche d'articulations avec les actions d'insertion, de logement et d'emploi Action 2 : Financement du poste de coordonnateur Santé Méomie (jeunes majeurs) Action 3 : Financement de deux postes référents autonomie en interface avec les équipes des territoires sur les publics jeunes majeurs, l'étayage des professionnels, la présentation des ressources et l'animation des instances opérationnelles (hébergement, logement...) Action 4 : Financement des dispositifs de soutien des jeunes majeurs et d'accompagnement vers l'autonomie (subventions)	Logis jeunes La Touline	900 000,00 €	847 128,00 €	1 747 128,00 €
	11 (facultatif)	Mieux connaître les publics de la protection de l'enfance pour améliorer leur prise en charge et renforcer le pilotage de cette politique					- €

Récapitulatifs montants totaux 2024	Montant Etat sollicité	Montant Métropole
BOP 304	3 063 184,00 €	3 540 602,00 €
FIR	1 073 000,00 €	1 073 000,00 €
Total	4 136 184,00 €	4 613 602,00 €